



Compte-rendu du CSAL du 24/03/2026 matin

➤ 1. Présentation de la fiche informative relative à l'évolution du concours commun d'agent C

Toujours 3 étapes :

➤ Epreuve de pré-admissibilité : QCM d'1h30 (coef 1) sur histoire, géographie, éducation civique, environnement informatique et organisation et missions du ministère

Le principe de pénalisation des réponses erronées (-1 point en cas de réponse fausse) est maintenu.

Nous sommes surpris du fait que celui-ci ne soit annoncé qu'oralement, même si c'est une amélioration puisqu'auparavant les candidats n'étaient pas prévenus.

Les compétences rédactionnelles (grammaire, vocabulaire, orthographe) seront dorénavant évaluées dans l'épreuve d'admissibilité.

➤ Epreuve d'admissibilité : l'épreuve actuelle est maintenue : 3h (coef 2) : réponse à des questions sur un fonds documentaire, rédaction d'une synthèse

➤ Epreuve d'admission : 20 min dont présentation de 2 min et appréciation de la motivation, des aptitudes et des compétences « douces » (comportement qualité de présentation). Le coefficient passe de 2 à 3/

Les nouvelles épreuves sont mises en place dès 2026

➤ 2. Fiche informative BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) 2025

Pour résumer, une baisse des émissions de CO2 entre 2019 et 2024, liée à une baisse des émissions des déplacements, qu'ils soient domicile/travail (-8%) ou professionnels (-32%) et à la baisse de la consommation énergétique des bâtiments (-25%).

Ces chiffres sont en fait fortement biaisés : en effet, comme l'a précisé un autre syndicat, l'évaluation de l'émission de gaz à effet de serre concernant les achats est basé sur leur montant et non sur leur quantité.

De plus, les suppressions de postes viennent naturellement baisser les déplacements domicile/travail, le volume des gaz à effet de serre généré par la dématérialisation n'est ni calculé, ni pris en compte.

Enfin, nous avons rappelé avec un autre syndicat que l'impact énergétique du télétravail n'était pas pris intégré.

Deux véhicules thermiques devraient être remplacés en 2026 : l'utilitaire des agents techniques par un utilitaire électrique et le rifter de Champagnole par une citadine thermique (ou électrique si une borne est installée par la communauté de commune).

➤ 3. Bilan de la formation professionnelle

Il n'y a guère d'évolution à ce sujet par rapport aux années précédentes, excepté le développement de l'utilisation de la plateforme Mentor.

Concernant les formations à l'acculturation numérique qui ne sont guère adaptées, elles restent d'actualité mais une temporisation est envisageable, l'ENFIP réfléchissant à ce sujet.

Nous avons demandé si une évolution de la rémunération des formateurs était envisagée pour rendre cette fonction plus attractive.

La réponse était négative, nous l'avons regretté, à une période où les formateurs sont rares.

Le Directeur fera remonter la demande.

Concernant la note sur les frais de déplacement, le Directeur a indiqué que la note était « dure » mais que le service RH l'appliquera avec bienveillance.

➤ 4. Présentation de la situation budgétaire

Le budget est en baisse mais dans des conditions acceptables d'après la DDFiP.

Un effort devra encore être fait sur les dépenses d'affranchissement (l'affranchissement des avis de sommes à payer émis par les collectivités ne seront plus pris en charge par la DDFiP) et les frais de déplacement.

Les efforts sur CLIQ EASY portent leurs fruits.

La logique écologique de la DG a encore été mise en avant : la DG prend en charge les dépenses de fluides nécessaire au chauffage (gaz...) mais lorsque le bâtiment dépend d'un réseau de chauffage urbain (comme Dole et bientôt Lons Thurel), les frais sont à la charge de la DDFiP !

➤ 5. La programmation immobilière 2026

Cette programmation correspond aux travaux immobiliers qui seront pris en charge par la DG.

➤ Réinstallation du Centre des Finances Public de Saint-Claude dans les locaux de la CAF d'ici la fin 2026 avec des travaux en septembre/octobre : crédit de 150 000 €

➤ Sécurisation du parking de Turgot (qui s'affaisse) : crédit de 283 000 €

L'opération sera menée par l'antenne immobilière de Lyon

Or programmation immobilière, des aménagements acoustiques seront réalisés sur le budget de la DDFiP sur le CC PRO et les 2 SIP.

➤ 6. Questions diverses

➤ Nous avons demandé si les agents du PCE seraient déliés de leur délai de séjour du fait du transfert de la mission expertise du PCE au SIE.

Le DDFiP a répondu par la négative.

➤ Nous avons fait remonter les critiques d'agents concernant les ralentisseurs du parking rue Turgot et le fait que des personnes, pour les éviter, entraînent par la sortie du parking.

Le DDFiP a indiqué que les ralentisseurs ne seraient pas ôtés car étant des dispositifs de sécurité et que les règles de circulation devaient être respectées.

➤ Suite à une demande d'un autre syndicat, la DDFiP a confirmé l'existence d'une seconde étude concernant le transfert des agents de Thurel à Turgot.

L'étude conclut à la possibilité de transférer les agents de Thurel dans le bâtiment A.

Une réflexion est toujours en cours. Les travaux seraient très importants (notamment création d'un escalier de secours) et très, très, très onéreux et nécessiteraient un accord de la DG et leur paiement par celle-ci

Les représentants de la CGT Finances Publiques
Damien Bresson et Valérie Fiacre